

SOMMAIRE

La Convention Territoriale Globale de Valros :

un levier pour adapter et développer l'offre de services

selon les besoins des familles

Valros, une commune en pleine expansion qui implique

une réflexion sur le développement des services aux familles

Un partenariat de longue date et de qualité

entre la Caf de l'Hérault et la commune de Vairos

Annexe 1 : Les axes de développement des services

aux familles présentés dans la Convention

Annexe 2 : Le soutien financier de la Caf de l'Hérault

pour l'accompagnement des familles sur le territoire valrossien

Annexe 3 : Contexte économique de Valros

Annexe 4 : La Ctg en quelques mots

UN ÉVÉNEMENT EN PRÉSENCE DE :

Caf de l'Hérault

Thierry MATHIEU, Directeur

Laurent TEISSIER, Président du Conseil
d'administration

Jeanne INGHEL, Agent
de développement territorial

Mairie de Valros

Michel LOUP, Maire de Valros et du Conseil Municipal

Marie-Antoinette MORA, Adjointe – agents des services, culture, patrimoine, communication, qualité du service public, intercommunalité

Arlette JACQUOT, Adjointe – agents des services scolaires et périscolaires, école, services périscolaires

Alice TUR, Directrice Générale des Services (DGS)

Mathilde ALONSO, Directrice Générale Adjointe (DGA)

Cécile JOLLY, Directrie des accueils de loisirs et chargée de coopération Ctq







SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE VALROS

Ce vendredi 20 janvier à 17h00, Thierry Mathieu, Directeur de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault (Caf), et Laurent Teissier, Président du Conseil d'administration du même organisme, signeront avec Michel Loup, Maire de la commune de Valros, la 2ème Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Par cette convention, véritable « chapeau politique » des dispositifs et équipements dédiés aux familles, la Caf de l'Hérault et la commune entendent apporter aux familles du territoire une meilleure lisibilité des services qui leurs sont proposés.

La Convention Territoriale Globale de Valros : un levier pour adapter et développer l'offre de services selon les besoins des familles

Outil incontournable pour la création et l'amélioration des services offerts aux familles, la Convention Territoriale Globale (Ctg) renforce les actions partenariales entre la Caf et les collectivités territoriales et permet de réaffirmer l'engagement de ces acteurs en direction des besoins actuels et futurs des familles. Elle constitue ainsi une feuille de route à suivre par ses signataires sur **une période de 5 ans**.

En l'occurrence, la 2^{ème} Ctg de la commune de Valros, qui symbolise un nouveau pas dans **un partenariat de plus de 13 ans** avec la Caf de l'Hérault, sera signée le vendredi 20 janvier 2023 et couvrira la période de 2022-2026.

Pour cette année, la Ctg de Valros axe sa politique familiale vers davantage d'accompagnement des enfants porteurs de handicap, le renforcement de la politique de soutien à la parentalité, le renouement des partenariats entre les acteurs impliqués dans la politique familiale du territoire, la diffusion des dispositifs existants auprès du public et le développement de services en réponse aux besoins des familles en termes d'accueils de loisirs. Autant d'enjeux qui répondent à ceux de la **Politique famille nationale** présentés dans la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille (COG 2022-2026).







Valros, une commune en pleine expansion qui implique une réflexion sur le développement des services aux familles

La ville de Valros fait partie de **la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CA BM)**, qui compte 17 communes (127 000 habitants dont 49 000 hors Béziers). Valros est peuplée de **1650 habitants** (Insee/2019) et est située au nord-est de Béziers. Le territoire de l'Agglomération Béziers Méditerranée est en expansion, avec l'arrivée de nouvelles populations, du fait du foncier abordable et de la proximité de tous les services (cf. Annexe 3).



Un partenariat de longue date et de qualité entre la Caf de l'Hérault et la commune de Valros

La politique familiale de la commune de Valros est **dynamique** et offre à ses habitants **un cadre de vie propice** à la cohésion sociale. La Caf de l'Hérault est partenaire de Valros depuis plus de 13 ans et a accompagné la ville dans la création de services aux familles dans le cadre de la précédente **convention signée en 2018**, ainsi que de la signature d'un **Contrat Enfance Jeunesse en 2010**.

Actuellement, les services suivants sont proposés aux familles du territoire :

Petite enfance:

- 1 Micro-crèche 12 places en mode Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)¹;
- 1 Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal de la CA BM.

Enfance jeunesse:

- 1 Accueil de Loisirs Périscolaires (ALP) matin, midi. soir :
- 1 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) (vacances excepté Noël et été et mercredis matin).

^{1.} Une micro-crèche avec un fonctionnement en mode Paje signifie que l'aide de la Caf pour la garde d'enfant est directement versée aux parents qui en font la demande.

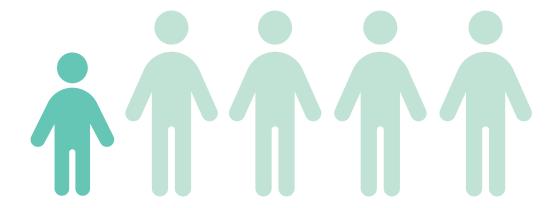






Comparaison des chiffres petite-enfance et enfance-jeunesse entre la commune de Valros et le territoire de Béziers Méditerranée

	Valros (1 641 habitants)	Agglomération de Béziers Méditerranée (126 968 habitants)
Nombre d'enfants (chiffres Caf 2021)	314 enfants environ dont : 40 enfants de moins de 3 ans 158 des enfants âgés de 10 à 17 ans	28 859 enfants environ dont : 4 169 enfants de moins de 3 ans 14 429 des enfants âgés de 10 à 17 ans





• • •







Focus sur les axes de développement des services aux familles présentés dans la Convention

La ville de Valros et les services de la Caf de l'Hérault ont identifié un besoin de développement des services aux familles sur les champs de la petite-enfance, l'enfance-jeunesse et le soutien à la parentalité.

La Caf apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire.

Axe 1: Petite-enfance

Sur le champ de la petite-enfance, trois enjeux se montrent majeurs :

- Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs impliqués dans l'offre des services aux familles et développer des actions partenariales :
- Promouvoir les dispositifs auprès du grand public, en améliorant la communication de ces dispositifs;
- Répondre aux besoins d'accueil pour les enfants ayant de 0 à 3 ans, en veillant à l'équilibre offre / demande.

Axe 2 : Enfance jeunesse

Au niveau enfance-jeunesse, les signataires s'engagent à :

- Améliorer les partenariats entre les acteurs concernés par la politique familiale, à travers notamment le renouement des liens entre accueils de loisir, école, parents et la relance du partenariat autour du jardin pédagogique;
- Répondre aux besoins des familles en termes d'accueils de loisirs, en réfléchissant à des séjours en juillet, à un programme 10-12 ans, à l'augmentation de l'agrément maternel etc.;

- Améliorer la prise en charge des enfants porteurs de handicap avec la proposition des formations, des temps de concertation etc.;
- · Stabiliser l'équipe d'animation.

Axe 3 : Soutien à la parentalité

La Ctg prévoit de :

- Proposer des activités partagées parentenfant (ex : soirées jeu...);
- **Créer une première attache** avec les parents autour de la parentalité ;
- **Outiller les parents** en développant des actions autour de la parentalité.







Le soutien financier de la Caf de l'Hérault pour l'accompagnement des familles sur le territoire valrossien

Les équipes de l'action sociale de la Caf de l'Hérault accompagnent la ville dans la création des services aux familles. Outre son soutien technique, la Caf de l'Hérault accompagne financièrement la commune de Valros par le versement annuel de « prestations de services », destinées à soutenir le fonctionnement des structures. En 2021, la Caf a versé plus de 25 800 € en prestations de services.

Les prestations légales versées aux allocataires valrossiens :

En 2021, la Caf de l'Hérault a versé près de **1,6 millions € de prestations légales** aux 298 foyers allocataires du territoire valrossien, soit 759 personnes couvertes.







Contexte économique de Valros

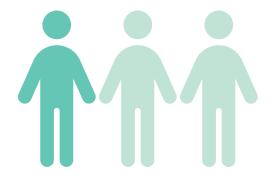


42 %

des allocataires **valrossiens** sont **en couple avec enfant(s)** (contre 26% au niveau départemental) dont

68,9 %

des **parents** issus des familles allocataires valrossiennes **sont actifs** (contre 55,4% au niveau départemental)





DES FAMILLES ALLOCATAIRES VIVENT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

soit 7,9 points de moins par rapport au pourcentage départemental

ALLOCATIONS FAMILIALES



des allocataires **valrossiens**perçoivent les allocations
familiales contre 27% au niveau
du département, soit un écart
de 12 points

RSA



des allocataires **valrossiens** bénéficient du RSA contre 14% au niveau départemental soit une différence de 2 points

ALLOCATION AU LOGEMENT



des allocataires **valrossiens** sont bénéficiaires des allocations au logement contre 35% au niveau du département, soit une différence de 9 points







La Ctg en quelques mots

La Convention territoriale globale (Ctg) n'est pas un dispositif financier mais une démarche pour construire un projet social sur le territoire. Elle associe les habitants aux politiques qui les concernent, soutient l'action et la réponse à de nouveaux besoins, se nourrit des politiques publiques et fait ainsi vivre un projet de territoire attractif et innovant.

La démarche est conduite en plusieurs étapes afin de partager un diagnostic, programmer un plan d'actions et le faire vivre sur la durée de la Ctg, suivre les actions et évaluer leur impact auprès des habitants et sur le territoire.

Une convention de partenariat entre la Caf et la collectivité locale est signée sur 5 ans. D'autres acteurs décideurs et financeurs peuvent en être signataires également : l'État, le Conseil départemental, la Cpam, la Msa, Pôle emploi, etc. Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc, en fonction des besoins du territoire.

La Ctg facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser.

Bien sûr, le plan d'actions défini dans la Ctg s'articule avec d'autres et prend naturellement sa place dans des contrats qui portent des dimensions globales sur le territoire comme le contrat de ville, le contrat de ruralité, le contrat de relance et de transition écologique, le projet éducatif de territoire, etc.

Quels engagements financiers associés?

Pour développer les services aux familles et soutenir la coopération entre les acteurs, il existe plusieurs leviers, dont :

- Le bonus "territoire Ctg", qui soutient le fonctionnement des services aux familles et encourage leur développement à travers des crèches, accueils de loisirs, relais petite enfance, Laep, ludothèques, etc;
- Un co-financement des dépenses de diagnostic, d'ingénierie et des fonctions de coopération sur le territoire.







CTG

LES OUTILS

Contrat enfance et jeunesse (Cej)
Prestation de service unique (Psu)
et les bonifications

Fonds nationaux à l'investissement Fonds locaux à l'investissement

...

L'ENSEMBLE DES THÉMATIQUES

Petite enfance
Enfance et jeunesse
Parentalité
Animation de la vie sociale
Accès aux droits sociaux
Logement

LES SERVICES AUX FAMILLES

Établissement d'accueil jeunes enfants (Eaje)
Relais assistants maternels (Ram)
Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh)
Accueil de loisirs périscolaire (Alp)
Les dispositifs de soutien à la parentalité
(Médiation familiale par exemple)

Centre social, Espace de Vie Sociale (Evs)

...

10